

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi **2^e jour d'avril deux mille treize**, à 19 h, *le lundi étant jour férié*, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur François Leblanc, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 084-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 085-2013

Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le procès-verbal 4 mars 2013 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 086-2013

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois de mars 2013, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois de mars 2013	166 734,66	\$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	32 651,35	
Liste des dépenses approuvées au 4 mars 2013	166 320,92	
Liste des comptes à payer	54 089,23	
Total des déboursés du mois de mars 2013	419 796,16	\$

QUE les déboursés au montant de **419 796,16 \$** soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes, à l'exception de certains ajouts et/ou annulations effectués après la remise de la liste au conseil.

Finances au 2 avril 2013

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement : 100 000,00 \$

- Au compte courant : 3 590 814,81 \$

Rapport Comité ad hoc (RH)

La directrice générale informe le conseil municipal qu'elle a procédé aux évaluations de rendement des employés municipaux affectés au service administratif.

Suite aux différents ajustements au niveau de la structure salariale, certains postes ont été affectés et seront corrigés.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de mars 2013.

Résolution n° 087-2013

Demande de support financier

Salon de Quilles l'Acadien inc. (ligue junior l'Acadien)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une demande de support financier pour la tenue du Gala Méritas qui aura lieu le 13 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un montant de 100 \$ soit versé à titre de contribution financière. *(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)*

Résolution n° 088-2013

Renouvellement d'adhésion

Conseil de développement bioalimentaire De Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu le renouvellement de l'adhésion du conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de verser une somme de 100 \$ plus taxes applicables, à titre de renouvellement de l'adhésion au CDBL, pour l'année 2013-2014.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 089-2013

Adhésion 2013 – Association québécoise d'urbanisme

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'adhésion pour l'année 2013 à l'association québécoise

d'urbanisme soit renouvelée au coût de 135,00 \$ (plus taxes applicables), et que monsieur Jean-Luc Leblanc soit inscrit comme membre de l'organisme.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 090-2013

Ajustements salariaux 2013

Poste de préposée au prêt

Employée : Jeanne Contant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit respecter toutes les dispositions décrites relativement à la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal de corriger le système de pointage, intégré à l'annexe «1» de la politique relative aux conditions de travail en vigueur, et d'ajuster les salaires de certaines catégories d'employés pour l'année 2013 afin de s'y conformer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération de madame Jeanne Contant au poste de préposée au prêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de procéder à un ajustement de la rémunération de 1,50 \$/heure pour l'employée madame Jeanne Contant, et ce rétroactivement, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour cette catégorie d'emploi.

Résolution n° 091-2013

Ajustements salariaux 2013

Poste de secrétaire-trésorière adjointe

Employée : Audrey St-Georges

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit respecter toutes les dispositions décrites relativement à la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande au conseil municipal de corriger le système de pointage, intégré à l'annexe «1» de la politique relative aux conditions de travail en vigueur, et d'ajuster les salaires de certaines catégories d'employés pour l'année 2013 afin de s'y conformer;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey St-Georges a été nommée secrétaire-trésorière adjointe en 2010, et que ce poste était inexistant dans le système de pointage à l'échelle salariale;

CONSIDÉRANT QUE madame Audrey St-Georges est une employée en plein contrôle de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à majorité des conseillers et conseillère présents de procéder à un ajustement de la rémunération de 3,00 \$/heure pour l'employée madame Audrey St-Georges, et ce rétroactivement, à compter du 1^{er} janvier 2013, pour cette catégorie d'emploi.

(Monsieur Pierre La Salle, conseiller, vote contre)

Résolution n° 092-2013

Nomination

Conseil d'administration

Résidence Nouvelle-Acadie

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que messieurs Claude Mercier et François Leblanc soient

nommés à titre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Résidence Nouvelle-Acadie de Saint-Jacques.

Résolution n° 093-2013

Nomination d'une mairesse suppléante

1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que madame Lise Desrosiers soit nommée mairesse suppléante pour la période du 1^{er} mars 2013 au 31 octobre 2013.

Projet d'achat de logiciel

Gestion des séances du conseil

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 094-2013

Subvention (étudiant)

Programme Desjardins - Jeunes au travail (édition 2013)

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques présente une demande au programme Desjardins – Jeunes au travail pour la création d'un emploi d'une durée approximative de 180 heures, pour le service de garde au camp de jour.

QUE la directrice générale, Josée Favreau, soit autorisée à signer les documents à cet effet.

Résolution n° 095-2013

Inscription – Directrice générale

Congrès 2013 – ADMQ

ATTENDU QUE la directrice générale désire participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera les 12, 13 et 14 juin prochain à Québec;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés à la directrice générale sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription pour le congrès sont de 460 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Josée Favreau, directrice générale, à participer au congrès annuel de l'ADMQ les 12, 13 et 14 juin prochain à Québec.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Embauche employé journalier saisonnier

Dossier reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS

Résolution n° 096-2013

Suivi de dossier - Demandes au MTQ

Intersection rue Saint-Jacques et rue Beaudry (Route 341)

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de relancer les instances représentatives au ministère des

Transports du Québec quant à la demande de la Municipalité de Saint-Jacques transmise en mars 2012, en référence à la résolution numéro 082-2012, concernant l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Beaudry/Saint-Jacques et Saint-Jacques/Sainte-Anne (Route 341).

QU'une lettre soit acheminée au Ministère des Transports pour suivi dans ce dossier.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 097-2013

Réseau d'éclairage public

Municipalité de Saint-Jacques

Demande de soumissions

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que des demandes de prix sur invitation soient demandées à divers entrepreneurs électricien situés dans la MRC de Montcalm et les environs.

Renseignements :

Réception des soumissions : **avant le 1^{er} mai 2013, à 11 h 00**

Ouverture des soumissions : **à 11 h 01**

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Résolution n° 098-2013

Appel d'offres

Vente d'un camion d'incendie – Ford 1975

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé par appel d'offres pour la vente d'un camion d'incendie de marque Ford 1975 et qu'une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'offre de monsieur Claude Jolicoeur au montant de 1 525 \$ soit acceptée et qu'il prenne possession dudit camion tel que vu.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à faire les transferts nécessaires à la vente.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 099-2013

Formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation

ATTENDU QU'une offre de service est reçue pour une formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation d'une durée de 28 jours (198 heures);

ATTENDU QUE cette formation est requise par l'employé monsieur Marc Lachapelle au poste d'opérateur à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la formation théorique est offerte au centre Île-Perrot, et que la formation pratique en laboratoire se fera au centre de formation professionnelle situé à Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU QUE les coûts d'inscription pour cette formation sont de 3 700,00 \$;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés à M. Marc Lachapelle sur présentation de pièces justificatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'autoriser M. Marc Lachapelle, à participer à la formation en traitement des eaux usées par étangs d'oxydation au coût de 3 700 \$, tel que mentionné dans l'offre de services datée du 5 mars 2013.

URBANISME

Résolution n° 100-2013

Adoption du second projet de règlement numéro 246-2012 (IPEX)

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 12 décembre 2012;

ATTENDU QU'un premier projet est présenté dans le but de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001, afin de procéder à l'agrandissement de la zone industrielle I1-2 à même la zone résidentielle R2.2.1.;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le second projet de règlement, et cela, sans changement.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Montcalm.

Résolution n° 101-2013

Certificat de la directrice générale

Tenue du registre

Règlement #244-2012 (Emprunt, bordures de béton)

Tenue du registre : 18 mars 2013

Nombre de signatures reçues : 0

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le certificat préparé par la directrice générale suite à la tenue du registre le 18 mars dernier, soit accepté.

QUE la directrice générale soit chargée d'acheminer le règlement numéro 244-2012 ainsi que tous les documents nécessaires au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour approbation.

Résolution n° 102-2013

Certificat de la directrice générale

Tenue du registre

Règlement #248-2012 (Emprunt, 1717 Chemin du B.E.S.)

Tenue du registre : 18 mars 2013

Nombre de signatures reçues : 0

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le certificat préparé par la directrice générale suite à la tenue du registre le 18 mars dernier soit accepté.

QUE la directrice générale soit chargée d'acheminer le règlement numéro 248-2012 ainsi que tous les documents nécessaires au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour approbation.

Résolution n° 103-2013
(Paragraphe 7 de l'article 119 de LAU)

Nomination inspecteur municipal

ATTENDU QU'en vertu de du paragraphe 7° de l'article 119 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité doit, par résolution, mandater un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'embauche de monsieur Martin Genest au poste d'inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que monsieur Martin Genest soit nommé inspecteur municipal de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, selon les conditions mentionnées dans la résolution d'embauche numéro 078-2013.

Résolution n° 104-2013

Nomination (Entente MRC - Politique de gestion des cours d'eau)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la loi sur les compétences municipales, la municipalité doit, par résolution, mandater une personne responsable de l'entente entre la MRC de Montcalm et la municipalité concernant la politique de gestion des cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère que monsieur Martin Genest soit nommé responsable de l'application sur le territoire, des fonctions qui lui sont confiées en vertu de l'entente signée entre la MRC de Montcalm et la Municipalité de Saint-Jacques, dans le cadre de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Montcalm.

Résolution n° 105-2013

Nomination

Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Martin Genest, inspecteur municipal, soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, en remplacement de madame Laurie Giraldeau.

Résolution n° 106-2013

Demande d'appui, CTPAQ

Demandeur : Ferme Luc et Estelle Forget inc.

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE monsieur Luc Forget propriétaire de la Ferme Luc et Estelle Forget inc., dépose un formulaire de demande d'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.), dûment complété et signé, au conseil municipal de Saint-Jacques, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser un terrain (# de lot 5 197 252), à une autre fin que l'agriculture, dans le but de pouvoir construire une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est située à l'intérieur d'une zone agricole en vertu du règlement de zonage #55-2001 de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm ;

ATTENDU QU'en vertu des règlements de zonage de la Municipalité et du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm, cet usage est permis à l'intérieur de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal de Saint-Jacques recommande cette demande à la commission du territoire agricole étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité, au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et que cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans sa demande du 2 avril 2013.

LOISIRS ET CULTURE

Compte rendu 2012

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Un compte rendu de l'année 2012 est préparé par mesdames Noury et Mercier pour le service de la bibliothèque, et le tout est déposé au conseil à titre d'information.

Résolution n° 107-2013

Demande d'aide financière

Les Spectacles jacobins

ATTENDU QU'une demande supplémentaire est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques pour l'événement des Spectacles jacobins sur le parvis de l'église;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec l'événement;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à payer les frais reliés à la location du chapiteau;

ATTENDU QUE la demande transmise est effectuée au nom de la Fabrique de Saint-Jacques, puisqu'une municipalité ne peut subventionner un individu;

ATTENDU QUE la Fabrique devra joindre la copie de la facture afin que la municipalité puisse rembourser les frais.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les frais reliés à la location du chapiteau soient remboursés à la Fabrique de Saint-Jacques par la municipalité.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 108-2013

Camp de jour 2013

Embauche de la coordonnatrice

Madame Audrey Ricard

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Audrey Ricard soit engagée à titre de coordonnatrice du camp de jour pour voir à la préparation et au suivi du Camp de jour de Saint-Jacques, pour l'été 2013, et ce, selon la rémunération et les conditions d'emploi établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

- Nombre de semaines : environ 12 semaines;
(incluant la période d'inscription et préparation);
- Début du camp de jour : le 25 juin 2013;
- Fin du camp de jour : le 16 août 2013 (plus une semaine de fermeture)

Résolution n° 109-2013
Projet camp de jour 2013

Partage des coûts

ATTENDU QU'une rencontre entre les directeurs généraux des municipalités de Saint-Jacques, Saint-Alexis et Sainte-Marie-Salomé a eu lieu;

ATTENDU QUE les Municipalités de Sainte-Marie-Salomé et Saint-Alexis demandent à ce que la tarification soit faite sous forme d'utilisateur/payeur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a préparé un projet pour présenter une nouvelle formule de tarification;

ATTENDU QUE la tarification sera produite à la fin du camp de jour avec les chiffres réels pour 2013;

ATTENDU QU'un tarif est établi par enfant;

ATTENDU QU'un coût additionnel de 25% sera facturé aux municipalités de Sainte-Marie-Salomé et Saint-Alexis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que cette nouvelle formule soit retenue et présentée aux municipalités concernées afin d'obtenir leur confirmation de participation au camp de jour de Saint-Jacques, pour l'année 2013.

Résolution n° 110-2013

Ajournement au lundi 22 avril 2013

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au **lundi 22 avril 2013, à 19 h.**

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 111-2013

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 20 h 45.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire